

Séance publique du 27 mars 2001

Délibération n° 2001-6478

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Dardilly

objet : **Acquisition d'un local situé dans le centre commercial du complexe touristique de la Porte de Lyon et appartenant aux époux Borel du Bez**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 mars 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la restructuration du pôle commercial du complexe touristique de la Porte de Lyon, la Communauté urbaine s'est déjà portée acquéreur des lots n° 6, 7, 8 et 9 dans l'ensemble immobilier situé Porte de Lyon à Dardilly.

Depuis, des négociations ont été engagées avec les époux Borel du Bez pour l'acquisition du lot n° 3 constitué par un local commercial d'une superficie de 70 mètres carrés.

Aux termes du compromis qui a été établi, les époux Borel du Bez céderaient ce local libre de toute location ou occupation, ainsi que les 33/1 000 des parties communes générales qui lui sont attachés, au prix de 252 000 F admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de cette acquisition ainsi que les frais d'actes notariés estimés à 8 500 F seront à imputer au budget de la communauté urbaine de Lyon - exercice 2001 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0096.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,